



EB-2008-0325

**AVIS DE REQUÊTE
ET
AVIS D'AUDIENCE ÉCRITE**

**APPROBATION DE CONCESSION DE GAZ
CORPORATION OF THE TOWNSHIP OF EVANTUREL**

Union Gas Limited (le « Requéant ») a déposé une requête datée du 10 octobre 2008 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») aux termes de l'article 9 de la *Loi sur les concessions municipales*, L.R.O. 1990, c. M. 55, en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission établissant les conditions et la période selon lesquelles la Corporation of the Township of Evanturel (la « Corporation ») accordera au Requéant, par voie de règlement, le droit de construire et d'exploiter des ouvrages de distribution, de transport et de stockage de gaz naturel et de les agrandir ainsi que d'y effectuer des ajouts dans le canton d'Evanturel. Le Requéant a également présenté une requête en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission déclarant et ordonnant que l'accord des électeurs de la Municipalité à l'égard du règlement n'est pas nécessaire. La Commission a assigné à la requête le numéro EB-2008-0325.

Le Requéant dessert actuellement la Corporation aux termes d'un certificat d'intérêt public et de nécessité (E.B.C 21), et a conclu une entente de concession (E.B.A 534), laquelle expire le 23 janvier 2009.

La décision concernant la requête sera prise par le directeur, Requêtes relatives aux installations, qui a reçu ce pouvoir aux termes de l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O., c. 15 (annexe B). Le directeur, Requêtes relatives aux installations, n'entend pas attribuer de frais dans le cadre de sa décision.

Des copies de la requête sont disponibles pour consultation au bureau de la Commission, au bureau central du Requérant ainsi qu'au bureau régional du Requérant, de même qu'au bureau de la Corporation of Township of Ewanturel aux adresses indiquées ci-dessous.

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience. Si vous avez des objections à ce que la Commission tienne une audience dans cette affaire, vous devez fournir des motifs écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission dans les sept jours suivant la publication du présent avis.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, vous devez faire parvenir trois exemplaires de vos observations écrites au secrétaire adjoint de la Commission et un exemplaire au Requérant aux adresses indiquées ci-dessous. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard 14 jours après la publication du présent avis. Si le Requérant entend répondre aux observations écrites, il doit faire parvenir sa réponse à la Commission au plus tard 21 jours après la publication du présent avis. Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier EB-2008-0325, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, et parvenir à la secrétaire de la Commission avant 16 h 45 aux dates prescrites.

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 26^e étage
Toronto, Ontario
M4P 1E4

Union Gas Limited (bureau central)
50, promenade Keil Nord
Chatham (Ontario)
N7M 5M1

À l'attention de : M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

À l'attention de : M. Patrick McMahon
Chef, Recherche et dossiers de
réglementation

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Tél. : 519 436-5325
Télec. : 519 436-4641

La Corporation of the Township of
Evanurel
245453, route 569
Englehart, Ontario
P0J 1H0

Union Gas Limited
36, rue Charles Est
North Bay (Ontario)
P1B 8K7

À l'attention de : M^{me} Amy Vickery
Secrétaire-trésorière

À l'attention de : M. Doug French
Chef de district, Nord-Est

Tél. : 705 544-8200
Télec. : 705 544-8206

Tél. : 705 475-7914
Télec. : 705 475-7922

Fait à Toronto le 30 octobre 2008.
COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission